Les entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social

Synthèse du séminaire du 23 octobre 2001 par Geneviève Huot sous la direction de Louis Jolin, Michel Nolin et Sonia Vaillancourt

avril 2002

Table des matières

Introd	luction et mise en contexte	1
1. Ja	alons historiques et éléments de problématique	3
1.1	Jalons historiques	3
1.	1.1 Au Québec	3
1.	1.2 En France	4
1.2	Quelques éléments de problématique	5
	aractéristiques des entreprises d'économie sociale en loisir et en ourisme social	6
2.1	Caractéristiques générales	6
2.2	Trois exemples d'entreprises	8
3. P	rise en compte de la double mission économique et sociale dans certains	;
er	ıjeux	11
3.1	La fiscalité	11
3.	1.1 Au Québec	11
3.	.1.2 En France	12
3.2	La mobilisation des ressources humaines	13
3.3	L'exercice de la démocratie	15
3.4	Les rapports avec l'État	16
4. Les	s apports respectifs	18
4.1	Apport de l'économie sociale au loisir et au tourisme social	18
4.2	Apport du secteur du loisir et du tourisme social à l'économie sociale	20
	usion : résumé des enjeux et proposition de pistes de travail l'ARUC-ÉS	22
RIRL.	IOGRAPHIE	25

APPENDICES	26
Appendice A Programme du séminaire	26
Appendice B Liste des participants au séminaire	29
Appendice C Présentation de l'ARUC	32
Appendice D Liste des organismes affiliés au Conseil québécois du loisir	36
Appendice E Texte de Michel Beauregard	39
Appendice F Présentation du Forum québécois du loisir	49
Appendice G Description du contenu des cassettes vidéo	52

Introduction et mise en contexte

Ce texte est une synthèse du séminaire sur les caractéristiques et les particularités des entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social, tenu à Montréal le 23 octobre 2001. Ce séminaire a été organisé par le Chantier d'activités partenariales (CAP) en loisir et tourisme social, l'une des composantes de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). Le CAP loisir et tourisme social est dirigé conjointement par Louis Jolin, professeur au département d'études urbaines et touristiques à l'Université du Québec à Montréal et par Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement au Conseil québécois du loisir (CQL). Michel Nolin, professeur au département des sciences du loisir et de la communication sociale à l'Université du Québec à Trois-Rivières participe aussi à la coordination du CAP.

Le séminaire a réuni 72 participants venant de plusieurs régions du Québec et de France². Il invitait les acteurs du loisir et du tourisme social à discuter des caractéristiques et des particularités des entreprises d'économie sociale dans ce secteur. Nous ne livrons pas un compte rendu exhaustif des interventions faites durant la journée. Nous proposons plutôt une synthèse analytique établie à partir des communications présentées et des questions et des commentaires qu'elles ont suscités, auxquels nous avons ajouté des éléments de mise en perspective. Le texte reprend les quatre thèmes abordés: 1) les jalons historiques et les éléments de problématique; 2) les caractéristiques des entreprises d'économie sociale dans le secteur du loisir et du tourisme social; 3) la prise en compte de la mission économique et sociale dans certains enjeux (fiscalité, mobilisation des ressources humaines, démocratie et rapport avec l'État); 4) les apports respectifs de l'économie sociale et du secteur du loisir et du tourisme social. En conclusion, il rappelle les principaux enjeux soulevés concernant les particularités des entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social. Ces enjeux ouvrent la voie au développement de nouveaux partenariats de recherche au sein de l'ARUC en économie sociale tout en proposant des pistes de travail.

-

¹ L'ARUC-économie sociale et ses CAP sont présentés de façons plus complète à l'appendice C

² Vous trouverez le programme du séminaire à l'appendice A et la liste des participants à l'appendice B.

Avant d'aborder les quatre thèmes retenus, voici quelques mots sur le Conseil québécois du loisir (CQL)³ qui représente et soutient la concertation des 47 organismes nationaux de loisirs actifs dans les secteurs du loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique mais également en économie sociale, en action communautaire, etc. Le Conseil a pour mission de promouvoir les bienfaits, le bénévolat et l'organisation associative du loisir ainsi que d'œuvrer au développement et à l'accessibilité à un loisir de qualité.

Outre les organismes nationaux, le réseau associatif en loisir comprenant plus de 130 organismes régionaux, 7000 groupes locaux, 1 035 000 membres individuels et utilisateurs réguliers et plus de 135 000 bénévoles. Le réseau fédéré du loisir est présent sur le territoire de 650 villes et municipalités. Il rejoint, par ses activités, quelques 3,5 millions de citoyens. Alors, bien que la plupart des sièges sociaux des 47 membres du CQL soient localisés dans la grande région de Montréal, ils dispensent des services, des produits et des activités partout au Québec par leurs réseaux de membres et de répondants régionaux ou locaux.

Dans l'ensemble du milieu associatif, il a été démontré que pour chaque dollar investi par l'État le milieu en génère 9\$ et que ce dollar rapport 1,35\$ en impôts directs et taxes indirectes. 5 000 emplois sont créés par les activités du réseau⁴.

_

³ L'appendice D présente le réseau des organismes affiliés au CQL.

⁴ Regroupement Loisir Québec. 1991. L'impact économique du monde fédéré du loisir et du sport au Québec, Montréal, Sodem.

1. Jalons historiques et éléments de problématique

1.1 Jalons historiques

1.1.1 Au Québec⁵

À l'époque de la Révolution tranquille, le Québec connaît un bouleversement sociopolitique qui touche le secteur du loisir et du tourisme social. Durant cette période, l'État québécois met sur pied, dans plusieurs secteurs, des ministères et des organismes publics qui prennent le relais des communautés religieuses. C'est à cette époque que le Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports voit le jour. L'État soutient aussi le développement d'associations laïques en loisir.

En 1976, le Parti Québécois prend le pouvoir et lance une vaste consultation publique sur le rôle et la place du loisir dans la société, consultation qui a donné lieu à la publication d'une politique nationale du loisir⁶. Durant cette période, les associations affirment leur autonomie. Elles négocient alors avec l'État une politique concernant leur financement. Ce faisant, elles deviennent des partenaires de l'État et des municipalités dans la prise en charge des activités de loisir. Elles mettent de l'avant les valeurs de démocratie et d'accessibilité.

Dans les années 1980, l'État québécois, confronté à une crise des finances publiques, diminue son intervention dans les secteurs économique et social à l'instar de plusieurs autres gouvernements occidentaux. Les subventions aux organismes de loisir et de tourisme social sont alors coupées de façon importante. Plusieurs associations revoient leurs stratégies pour survivre en adoptant une approche «marketing», mais d'autres disparaissent provoquant une réduction de services et un amenuisement du patrimoine collectif.

En 1996, l'économie sociale constitue l'un des chantiers de réflexion mis en branle pour la préparation du Sommet socioéconomique sur l'économie et l'emploi. Le secteur du

⁵ Le texte intégral de la communication est présenté à l'appendice E

⁶ Gouvernement du Québec. 1979. On a un monde à recréer, Livre blanc sur le loisir.

loisir et du tourisme social y participe, se reconnaissant dans l'économie sociale qui fonctionne selon quatre grands principes: autonomie de gestion; fonctionnement démocratique; primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus; participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective. Le plan d'action du Chantier de l'économie sociale, ayant suivi le sommet de 1996, ne contenait pas de projets spécifiques en loisir ou en tourisme social. Par contre, l'appartenance de ce secteur à l'économie sociale ne fait pas de doute et se manifeste par la réalité même des associations qui offrent une prestation de biens et de services, par la présence active du Conseil québécois du loisir au conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale et par le développement d'un chantier d'activités partenariales en loisir et tourisme social au sein de l'ARUC-économie sociale.

1.1.2 En France

L'histoire du tourisme social en France remonte principalement à l'avènement des congés payés en 1936 et aux mouvements de la résistance qui ont vu le jour durant la Deuxième Guerre Mondiale. Après cette guerre, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et le droit au loisir deviennent des revendications partagées tant par les organisations communistes que par les associations d'obédience chrétienne. Pour accueillir, dans des lieux de vacances, les travailleurs ayant maintenant des congés payés, on voit apparaître des organisations de tourisme social. De petites maisons familiales se développent, puis des villages de vacances qui ont notamment comme effet de libérer les femmes des tâches ménagères durant leur séjour. L'État, les comités d'entreprises, les collectivités locales financent la construction des infrastructures d'hébergement.

Dans les années 1980, beaucoup d'associations de tourisme social sont actives pour gérer et animer ce qui a été bâti. Plusieurs d'entre elles ont des liens étroits avec les syndicats. Avec elles, le développement touristique par la voie de l'économie sociale s'affirme. Parallèlement, le concept de village de vacances est récupéré par des entreprises privées à but lucratif qui deviennent alors des concurrentes et obligent les

associations à revoir leur mise en marché pour conserver leurs « clientèles » et en recruter de nouvelles.

En 1999, se tiennent les États généraux du tourisme social et associatif. À cette occasion, les participants de toute la France prennent la mesure des évolutions dans ce secteur où on retrouve divers types d'associations dont certaines vivent dans un contexte de très forte concurrence avec les entreprises privées à but lucratif.

Le tourisme social français appartient toujours à la fois à l'économie sociale et à l'économie solidaire. La première est définie par les statuts (coopératives, mutuelles et associations) tandis que la seconde se structure autour de pratiques communes. Le tourisme social adopte les statuts de l'économie sociale de même que les pratiques de l'économie solidaire.

1.2 Quelques éléments de problématique

Cette sous-section intègre des éléments de problématique provenant des deux communications présentées sous ce thème de même que des questions et des commentaires qui les ont suivies

Axer le développement du tourisme social uniquement vers les plus défavorisés peut entraîner une coupure entre deux formes de tourisme : l'un très ouvert et concurrentiel, s'adressant aux gens plus fortunés, et l'autre créant des ghettos touristiques pour les plus démunis. On constate plutôt chez les acteurs du tourisme social une volonté de développer le tourisme pour tous : il s'agit de réaliser un brassage social plutôt que de créer des ghettos. Cela pose néanmoins le défi d'intégrer des personnes défavorisées au sein de groupes plus favorisés, par exemple dans les camps ou villages de vacances.

Les entreprises de loisir et de tourisme social vivent des tensions entre leur volet social et leur volet économique. Sur le plan économique, elles ont des impératifs budgétaires, doivent répondre aux besoins de la clientèle, faire la gestion du personnel, etc. Elles doivent constamment innover pour faire face à la concurrence des entreprises privées à but lucratif qui, souvent, récupèrent les formules qu'elles ont développées. Sur le plan

social, elles veulent s'ouvrir davantage à l'ensemble de la population et occuper une place dans le débat social. En France, il y a un défi concernant l'autonomie des associations touristiques puisque certaines dépendent totalement des collectivités locales. La tension entre l'économie et le social fait ressortir le besoin de développer des indicateurs permettant de reconnaître la plus-value sociale générée par les associations.

Lorsqu'ils sont sensibilisés à ce qu'est l'économie sociale, les acteurs québécois du loisir et du tourisme social s'y reconnaissent, tout en se demandant s'il ne s'agit que d'une mode ou, au contraire, d'une véritable voie de développement. Pour assurer ce développement, il faut donc faire connaître davantage l'économie sociale. En France, cette problématique se pose dans un contexte où on distingue l'économie sociale institutionnalisée de l'économie solidaire émergente et où, pour l'instant, il n'y a pas de lieux de rencontre permanents pour l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

2. Caractéristiques des entreprises d'économie sociale en loisir et en tourisme social

2.1 Caractéristiques générales

Le portrait précis des entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social reste à faire (nombre d'entreprises, employés, chiffre d'affaires, etc.), mais un certain nombre de caractéristiques générales peuvent être énoncées :

- La nature des services offerts : l'accueil, l'animation, l'information, la formation et des services connexes comme l'assurance, etc.
- Les finalités : favoriser l'accessibilité au loisir, préserver le patrimoine collectif (culturel et naturel); promouvoir le développement culturel de la personne; œuvrer pour maintenir et améliorer la qualité des services de loisir; contribuer à la prévention et à la lutte contre l'exclusion. Certaines entreprises travaillent davantage à la satisfaction des besoins de leurs membres-usagers tandis que d'autres cherchent à satisfaire une collectivité plus large.

- Les entreprises de ce secteur prennent généralement le statut associatif et beaucoup moins celui de la coopérative Il s'agit d'un entrepreneuriat collectif impliquant les usagers et les citoyens.
- L'importance des bénévoles : il y a environ 500 000 bénévoles impliqués en loisir au Québec⁷. On les retrouve au sein de conseils d'administration, mais aussi dans les lieux de pratiques du loisir et dans divers comités⁸.
- Beaucoup d'entreprises détiennent d'importants biens immobiliers à gérer, mais plusieurs sont grevés de servitudes obligeant à les utiliser à des fins précises ou sont constitués d'espaces naturels collectifs à mettre en valeur.
- Il faut souligner une adaptation constante des activités et des services en réponse aux besoins des membres et utilisateurs.
- Le besoin d'innover est constant pour faire face à la concurrence du secteur privé à but lucratif.
- La dimension éducative : il y a une forte préoccupation de cette dimension dans les entreprises du secteur, qui se traduit par des programmes de formation à la pratique d'activités et aussi par des programmes de formation des formateurs (animateurs, instructeurs, moniteurs).
- Même si l'activité touristique ne s'adresse pas nécessairement à la population locale, plusieurs entreprises sont soucieuses de l'impliquer dans leur gestion et de s'assurer qu'il y ait des retombées significatives pour la communauté, contribuant de ce fait au développement local, a fortiori pour les entreprises d'économie sociale en loisir.
- Le financement est difficile à obtenir pour l'ensemble du secteur touristique en raison de son caractère saisonnier et de sa vulnérabilité face aux changements climatiques et au contexte politique. Cette difficulté est accentuée pour les entreprises d'économie sociale pour diverses raisons : elles ne peuvent pas toujours hypothéquer

7

⁷ Cette information est tirée des résultats préliminaires de *Comment renforcer le sens et les pratiques de gestion de l'action bénévole en loisir : une recherche participative avec les bénévoles et les professionnels*, une recherche menée par A. Thibault, J. Tremblay et C. Royer.

⁸ En France, ce nombre est proportionnellement moins élevé dans le secteur du tourisme qui est plus institutionnalisé

leurs biens; elles ont des difficultés à emprunter; les normes comptables ne reflètent pas leur richesse réelle et elles ont du mal à mobiliser des fonds propres.

• La durée de vie des entreprises : la plupart de ces entreprises ont une durée de vie beaucoup plus longue que les entreprises privées à but lucratif qu'on retrouve dans le même secteur.

2.2 Trois exemples d'entreprises

Trois exemples d'entreprises d'économie sociale en loisir et en tourisme social nous permettent de voir concrètement comment les caractéristiques se révèlent dans l'action.

Le centre communautaire Le Trait d'union de Longueuil est un centre de loisir qui se reconnaît comme une entreprise d'économie sociale puisqu'il œuvre au développement du tissu social et économique de son milieu. Il travaille au développement local et au mieux-être de la population. Il est situé sur un territoire composé de quartiers favorisés et de quartiers défavorisés; le mixage des population n'est pas toujours facile à réaliser. Malgré les réticences rencontrées à ses débuts, il est maintenant reconnu comme un partenaire important par la municipalité. Il a mis en place des activités parascolaires dans des écoles. Ce projet vise à transformer les comportements des élèves et à améliorer leur rendement scolaire. Pour ce projet, le centre reçoit l'appui de la Fondation Groupe Financier Banque Royale. Une complicité s'est développée avec les enseignants qui proposent de nouvelles activités. Par ailleurs, le centre sert de lieu de rencontre pour des groupes : il accueille des personnes âgées intéressées par tout ce qui touche à l'informatique et leur fournit des services appropriés; il reçoit des jeunes qui organisent des activités à caractère médiéval. Le centre est un point d'ancrage où les citoyens reçoivent un appui pour les projets qu'ils veulent initier. Dans l'ensemble de ses projets, Le Trait d'union se préoccupe beaucoup d'associer les gens dans la réponse à donner à leurs besoins.

Le deuxième exemple est celui de la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK). Celle-ci a développé un projet en partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Le projet consiste à promouvoir, développer et

exploiter les activités non motorisées dans la réserve faunique La Vérendrye en assumant des fonctions d'accueil, de vente de droits d'accès, de réservation, de mise en marché, de promotion, de développement et d'entretien des routes canotables. Deux raisons principales expliquent la mise en place de ce partenariat. Premièrement, les services offerts précédemment étaient inadaptés, ce qui laissait présager la mort du réseau canotable. Ensuite, la FQCK voyait son budget coupé et cherchait des avenues pour assurer sa survie tout en préservant sa mission, ce que ce projet semblait permettre. Le partenariat favorise la mise en commun de ressources complémentaires. Ainsi, la FQCK a une connaissance et un savoir-faire particuliers tandis que la SÉPAQ détient les droits sur le bien collectif concerné. De même la FQCK fournit le matériel flottant et mobile tandis que la SÉPAQ aménage les locaux. Dans cette expérience, le bien collectif semble mieux servi par ce partenariat que par une entreprise privée à but lucratif où le rendement des actionnaires prime sur la préservation du milieu naturel.

Le troisième exemple concerne la *Corporation des Camps des Pays-d'en-Haut* qui regroupe trois ressources de vacances familiales qui étaient en difficulté : l'une était en faillite technique, l'autre était fermée et la troisième appartenait à une communauté de Jésuites qui en a cédé la gestion aux Camps des Pays-d'en-Haut. La formation de cette organisation à trois antennes s'avère un succès et témoigne de la pérennité des entreprises d'économie sociale dans le secteur du loisir. Par contre, la question du financement des immobilisations et du fonctionnement reste problématique. Le Mouvement québécois des camps familiaux est en lutte sur ces questions, mais son avenir est lui-même menacé par le retrait des subventions de l'État.

Le débat qui a suivi la présentation de ces trois exemples a soulevé diverses interrogations. Premièrement, l'identification du loisir et du tourisme à l'économie sociale ne va pas toujours de soi. Certains organismes de loisir et de tourisme social ne se voient pas comme des entreprises car ils œuvrent dans le champ du temps libre qu'ils considèrent comme en dehors de l'économie. De même, le regard extérieur posé sur le secteur du loisir et du tourisme le situe parfois hors de l'économie en raison de son caractère ludique, le faisant paraître moins «sérieux» que d'autres secteurs. Il y a donc

encore du travail à faire autour du sens donné à l'économie sociale et de l'appartenance des acteurs du loisir et du tourisme social à cette forme d'économie.

Le bénévolat n'a pas beaucoup été abordé dans les précédents exemples car il a été le sujet d'un forum tenu quelques jours plutôt⁹. Toutefois, partant de l'idée que les bénévoles agissent d'abord par passion pour une activité de loisir et qu'ils en viennent à gérer des entreprises importantes, des questions se posent concernant les conditions d'exercice du bénévolat et de celles entourant le travail des salariés. Nous y reviendrons en traitant de l'enjeu de la mobilisation des ressources humaines.

Le financement apparaît comme un point crucial dans tous les exemples exposés. La conclusion d'ententes avec des bailleurs de fonds semble être une façon de diminuer les problèmes qui y sont reliés. Cependant, il y a un réel danger que les projets soient orientés par les bailleurs de fonds ou que soient réalisées des activités ne correspondant pas à la mission d'origine des organismes. La question du financement met aussi en lumière la nécessité d'élaborer des critères d'évaluation mieux adaptés à la réalité des associations.

Enfin, il semble que l'objectif de prise en charge du développement par une communauté ou un milieu apparaît plus facile à réaliser en loisir qu'en tourisme, car les activités touristiques proposées ne constituent pas toujours une réponse à des besoins locaux. Il arrive toutefois que la population locale se sente concernée au moment où des infrastructures se mettent en place à proximité.

⁹ Le Forum québécois du loisir s'est tenu le 19 octobre 2001. Le thème était « Le loisir d'agir ensemble » et il visait à susciter la réflexion sur le bénévolat sous l'angle de la vie associative. Ce forum est présenté de façon plus détaillée à l'appendice F.

3. Prise en compte de la double mission économique et sociale dans certains enjeux

3.1 La fiscalité

3.1.1 Au Québec

Pour l'instant, tant les organismes de charité que les organismes sans but lucratif (au sens de l'impôt) sont exemptés, sauf exceptions¹⁰, de payer l'impôt provincial et l'impôt fédéral. Les associations de loisir et de tourisme social se retrouvent généralement dans l'une ou l'autre de ces catégories. Celles qui sont reconnues comme organismes de charité peuvent émettre des reçus d'impôt pour les dons qu'elles reçoivent.

On s'interroge actuellement sur les avantages fiscaux consentis aux associations, au Québec comme au Canada. Il y a des divergences de perceptions sur ce qu'est le sans but lucratif. Officiellement, le statut sans but lucratif interdit tout simplement de partager les bénéfices entre les membres : il ne doit pas y avoir de redistribution ou de ristourne aux membres. Les responsables de l'administration fiscale ont une vision différente et voudraient faire payer l'impôt sur le revenu aux associations qui ont des activités commerciales ordinaires, dont les biens ou services ne sont pas réservés à leurs membres, qui fonctionnent dans une perspective lucrative (et non seulement selon une formule de recouvrement de fonds) et en concurrence avec des entreprises qui seraient imposables. Par contre, dans les causes ayant été portées devant les tribunaux¹¹, ce sont les objets (à caractère social, charitable, artistique, philanthropique, etc.) des associations qui ont continué à prévaloir, leur permettant de continuer à être considérées comme des organismes sans but lucratif et de bénéficier des avantages fiscaux rattachés à ce statut.

-

¹⁰ Certaines organisations sans but lucratif peuvent être assujetties à un impôt sur leur revenu tiré de biens. Il s'agit d'organisations, appelées « clubs », dont l'objet principal consiste à fournir à ses membres des installations pour les loisirs, le sport et les repas; mais elles ont droit à une déduction spéciale de 2 000 \$ dans le calcul de leur revenu imposable.

¹¹ Entre autres, « The Gull Bay Development Corporation v. The Queen » (1984) C.T.C. 159, 84 D.T.C. 6040. Par contre, dans « Tourbec 1979 Inc. v. M.N.R. », 88 D.T.C. 1442, l'association sans but lucratif Tourbec fut condamnée à payer l'impôt parce que son objet non lucratif désintéressé, consistant à favoriser les voyages pour les étudiants et les jeunes travailleurs, fut jugé accessoire à son objet principal qui est d'opérer une agence de voyages à l'intention de la population en général.

Concernant la fiscalité municipale au Québec, des modifications récentes à la loi posent des conditions plus contraignantes que par le passé aux associations qui veulent être exemptées du paiement de la taxe foncière et la taxe d'affaires. La notion d'un prix égal ou inférieur au prix de revient d'une prestation devient le critère d'identification du non lucratif.

Les associations doivent payer la TPS et la TVQ sur leurs achats; elles doivent aussi charger ces taxes sur leurs ventes de biens ou de services sauf si elles sont considérées comme de petits fournisseurs ou pour certaines prestations comme des services d'hébergement ou de loisirs au profit de personnes handicapées ou défavorisées. Toutefois, les organismes de charité et les associations qui reçoivent 40% de leur revenu d'un organisme public se font généralement remettre la moitié des taxes qu'elles paient sur leurs achats.

3.1.2 En France

En France, les associations sont soit totalement fiscalisées, c'est-à-dire qu'elles payent tous les impôts et taxes imposées aux entreprises, soit pas du tout. En principe, une association n'est pas assujettie aux impôts dit commerciaux (la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle). Mais si elle exerce des activités lucratives, elle devrait être soumise aux dits impôts afin de garantir le respect du principe d'égalité devant les charges publiques et assurer la libre concurrence. Toutefois, elle peut en être exemptée si la gestion est désintéressée, c'est-à- dire que l'on y retrouve une gestion par des bénévoles (au conseil d'administration ou au bureau exécutif) n'ayant aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats, qu'il n'y a aucune distribution directe ou indirecte de bénéfice et aucune attribution d'une part quelconque de l'actif et, enfin, qu'il n'y a pas de rémunérations ou d'avantages significatifs consentis aux dirigeants ou à des tiers. Les salariés peuvent siéger au conseil d'administration sans y tenir et sans y jouer un rôle prépondérant, mais jamais au bureau exécutif.

La gestion désintéressée n'est cependant pas un critère suffisant pour exempter des impôts une association exerçant des activités lucratives. Il faut regarder ensuite si l'association concurrence le secteur commercial (à but lucratif). Si elle ne le concurrence pas, l'association ne sera pas imposée. Si elle concurrence le secteur commercial, il faut alors examiner si elle exerce son activité selon des modalités de gestion similaires aux entreprises à but lucratif en prenant en considération le produit proposé, le public visé, les prix pratiqués et la publicité qu'elle réalise. Si selon ces quatre « P », il n'y a pas de différences avec le secteur à but lucratif commercial, l'association sera imposée; dans le cas contraire, elle sera exonérée.

3.2 La mobilisation des ressources humaines

Les entreprises d'économie sociale ont une mission et des responsabilités qu'elles doivent concilier, parfois difficilement, avec les exigences de leurs ressources humaines. Cet enjeu est illustré à partir d'une enquête réalisée auprès de moniteurs de camps de vacances et de camps de jour 12. Il s'agit de jeunes entre 17 et 22 ans qui vivent souvent leur première expérience de travail. Les résultats de l'enquête portent sur les attitudes et les attentes des jeunes ainsi que sur l'appréciation qu'ils font de leur travail, de la formation qu'ils ont reçue, de la reconnaissance qu'ils ont et du traitement qu'ils reçoivent. Les résultats font aussi ressortir des enjeux concernant le recrutement et le financement.

Les moniteurs considèrent qu'ils doivent être à l'écoute des jeunes et leur transmettre des contenus, ce qui donne beaucoup d'importance aux relations humaines dans leur travail. Ils tirent une satisfaction de leur emploi en sentant qu'ils sont utiles et aussi grâce à l'atmosphère qui règne entre les moniteurs. Ils y puisent une source d'enrichissement personnel. Par contre, ils estiment être sous-payés et aimeraient être davantage intégrés à la gestion des camps. La formation est appréciée car elle permet de

¹² Association des camps du Québec, 1997. Perceptions et attentes à l'égard des camps. Enquête réalisée avec la collaboration de 13 camps accrédités

nouer des liens avec les autres moniteurs. Toutefois, elle est jugée déficiente en ce qui concerne les relations avec les enfants et la transmission de l'expérience des anciens.

Le problème de l'insuffisance de la rémunération offerte aux moniteurs est accentué par le manque de ressources financières des entreprises d'économie sociale. Ainsi, la syndicalisation des moniteurs des camps de jour dans les Cégeps entraîne des demandes salariales hors de la portée de nombreux camps. À l'inverse, les quelques exemptions dont jouissent les associations les entraînent parfois à ne pas respecter les pratiques usuelles de rémunération. Des solutions à cette situation pourraient être trouvées par une meilleure reconnaissance du travail effectué par les moniteurs. Cela peut se faire par des crédits académiques accordés pour les étudiants dont le travail est relié au champ d'études ou par la reconnaissance d'acquis liés à la réalisation d'un travail d'utilité publique. De plus, les calendriers scolaires pourraient être aménagés pour allonger la saison durant laquelle les moniteurs étudiants sont disponibles pour travailler.

Malgré les aménagements qui pourraient être faits, le recrutement de ressources humaines compétentes reste problématique puisque les salaires offerts sont bas. De plus, les étudiants ont de la facilité à se trouver des emplois d'été. Les entreprises d'économie sociale sont incapables de soutenir les coûts engendrés par une augmentation de salaires sans augmenter leurs prix, ce qui peut entraîner une exclusion des familles à faible revenu.

Concernant la mobilisation des ressources humaines, il y a aussi un enjeu rattaché aux bénévoles. Il y a une grande fluctuation des bénévoles et il faut alors constamment les former. Par ailleurs, il y a aussi un problème de recrutement dans plusieurs organisations. On y trouve peu de jeunes! Il faut savoir expliquer clairement aux gens ce qu'on leur demande comme engagement pour bien les motiver.

3.3 L'exercice de la démocratie

Cet enjeu est traité par deux questions :

- 1. En quoi la démocratie constitue-t-elle un enjeu pour les entreprises d'économie sociale ?
- 2. De quelle manière les dimensions économique et sociale sont-elles prises en compte dans l'expression de la démocratie dans les entreprises d'économie sociale ?

Concernant la première question, la démocratie constitue un enjeu car elle est liée au pouvoir de l'argent, de l'information, de la décision et au pouvoir moral. Le pouvoir moral apparaît ici car la démocratie est à la fois une valeur, un principe (une personne, un vote) et une pratique qui prend forme dans des attitudes et des comportements individuels et collectifs. Au sein des entreprises d'économie sociale, on a fait le choix d'en faire une valeur de référence et, pour cette valeur, on accepte d'investir du temps et de l'argent. Elle constitue une marque de commerce qui distingue les entreprises d'économie sociale des entreprises privées à but lucratif. Toutefois, elle n'est jamais acquise. Elle comporte des avantages et des limites illustrées par la réponse à la seconde question.

La question de la prise en compte des deux dimensions – sociale et économique - dans l'expression de la démocratie se pose lors de l'évaluation de l'atteinte des objectifs, lors de l'analyse des budgets et de l'attribution des surplus, lors des débats sur les règlements généraux, dans la gestion du personnel de même que dans d'autres situations similaires au sein de ce genre d'entreprises. Par ailleurs, la démocratie s'exprime selon deux formes : représentative et participative. L'exercice de la démocratie représentative demande de se poser également certaines questions.

- Les membres ont-ils tous des chances égales d'être élus au sein des divers conseils et comités de l'organisme?
- Les différentes catégories de membres ont-elles toutes voix au chapitre (bénévoles, salariés, etc.)?
- Quels sont les principes qui guident la représentation (parité, proportion ou autre)?

- Les instances et les comités de travail respectent-ils une diversité hommes femmes, jeunes aînés, anciens nouveaux membres?
- Les délégués ont-ils départagé leurs intérêts de ceux de l'entreprise?
- Quels sont les risques de concentration du pouvoir?

Il importe de réaliser que la composition des conseils et des comités influence la participation de l'organisme à des réseaux. Par exemple, les rapports avec l'État, les commanditaires ou divers groupes d'intérêt dans des lieux de concertation et de négociation se jouent à travers l'action des représentants. Enfin, cette démocratie représentative n'a de sens que s'il existe une démocratie de participation. Ainsi, la clé demeure la prise en charge par les membres des orientations de l'entreprise d'économie sociale. Pour que la participation soit effective, il faut non seulement que les règles de fonctionnement soient claires, mais aussi que la façon de faire de l'entreprise révèle une participation réelle des membres aux prises de décisions. Pour cela, il faut que l'information soit disponible et suffisamment vulgarisée.

Au Québec, selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies, cela pose un problème car l'assemblée générale des membres élit le conseil d'administration, mais celui-ci exerce par la suite l'ensemble des pouvoirs, sauf exceptions. En France, la loi de 1901 sur les associations permet à l'assemblée générale de conserver le pouvoir ou de le déléguer au conseil d'administration.

Tout cela nous oblige à réfléchir à la volonté d'axer la démocratie sur la participation de tous ou plutôt sur la légitimité des représentants, tout en sachant que les décisions prises par les membres doivent être rentables économiquement.

3.4 Les rapports avec l'État

L'enjeu des rapports avec l'État se traduit par l'ambivalence entre le désir d'autonomie et le besoin de soutien. Il est illustré à partir de l'exemple de *la Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec (FHOSQ)*. Fondée en 1927, la FHOSQ a 12 000 membres répartis sur tout le territoire du Québec. Elle vise à développer les harmonies et les orchestres symphoniques du Québec en tant que loisir

éducatif et culturel de même qu'à rendre l'activité musicale plus accessible pour favoriser une meilleure connaissance de la musique et un goût accru pour elle. En 2001, la FHOSQ a organisé son $72^{\text{ème}}$ Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec. Il s'agit donc d'un organisme qui a démontré sa compétence et qui a une réelle capacité d'innover. En 2001, la fédération a organisé son premier Concours pour solistes et petits ensembles.

Le rapport avec l'État concerne beaucoup la question du financement. La FHOSQ s'autofinance à 85 %. Pour l'organisation de son festival, qui regroupe plus de participants que les Jeux du Québec, elle ne reçoit que 30 000\$. La mission sociale et la structure démocratique de la FHOSQ engendrent des coûts importants et demandent du temps. Elle doit couvrir les frais de représentation des membres de son conseil d'administration venant de partout au Québec et elle doit diffuser de l'information à un nombre important de membres. Elle doit faire approuver son plan de développement en assemblée générale, tout en répondant à des exigences de performance puisqu'elle est une entreprise. Tout cela demande des ressources et nécessite une gestion performante. Cependant, il y a un problème concernant les critères retenus par l'État pour l'attribution de ressources. En effet, ceux-ci ne correspondent pas aux critères de performance appliqués par les autres partenaires (banque, commanditaires, etc.). L'État finance plus facilement les organismes déficitaires.

Les divergences de visions entre l'État et les organismes eux-mêmes font partie de la problématique les liant l'un à l'autre. Ainsi, la façon d'administrer les programmes gouvernementaux est jugée trop rigide par la FHOSQ. Les changements de ministères responsables, les coupures dans le soutien financier et les disparitions de programmes posent aussi des difficultés à la FHOSQ qui les attribue à un manque de vision à long terme de la part de l'État.

Malgré les difficultés rencontrées, il y a une dépendance mutuelle entre l'État et les organismes de loisir. Ceux-ci interviennent dans des secteurs où l'État ne peut pas répondre adéquatement aux demandes des citoyens sans leur présence et leur expertise.

Par ailleurs, les organismes ont besoin du soutien de l'État pour se développer tout en maintenant leur mission sociale et leur autonomie.

4. Les apports respectifs

4.1 Apport de l'économie sociale au loisir et au tourisme social

Pour traiter de l'apport de l'économie sociale au secteur du loisir et du tourisme social, considérons quelques notions pour bien cerner ce qu'est l'économie sociale.

Il existe une grande diversité de définitions de l'économie sociale. Celle qui est adoptée à un endroit et à un moment précis répond à des enjeux politiques. Ainsi, en France, la définition part des statuts (coopérative, mutuelle, association) et propose ensuite des pratiques. Au Québec, les valeurs et les pratiques ont plus d'importance, car l'économie sociale est portée par une génération d'acteurs proposant de nouvelles pratiques, que l'on identifie comme formant la nouvelle économie sociale. La définition québécoise, de nature politique, résulte d'un accord entre de grands acteurs sociaux, notamment sur deux points : 1) l'économie sociale doit créer des emplois durables qui offrent des conditions meilleures que le salaire minimum; 2) elle ne doit pas engendrer de substitutions d'emplois.

Diverses catégories d'acteurs agissent au sein des organisations d'économie sociale. On y trouve des employés, des gestionnaires salariés, des membres et des administrateurs bénévoles¹³. Ces organisations sont plus complexes que les entreprises privées à but lucratif car elles sont à la fois entreprises et associations ¹⁴. Le tableau suivant illustre quatre grands types d'économie sociale :

18

¹³ Desroches, Henri 1976. Le projet coopératif, son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses découvertes, Paris, Éditions ouvrières, 462 p. Du même auteur, 1983. Pour un traité d'économie sociale, Paris, CIEM, 254 p.

¹⁴ Vienney, Claude. 1994. L'économie sociale, Paris, La Découverte, 128 p.

Tableau 1: Quatre grands types d'économie sociale

	ÉS de nécessité	ÉS d'aspiration
Dominante non	Cuisines collectives	Centre de la petite enfance
marchande		
(développement social)		
Dominante marchande	Entreprises d'insertion	Coopératives de travailleurs
(développement économique)	Fonds de solic	larité de la FTQ

Source : Benoît Lévesque

L'économie sociale de nécessité répond à des besoins criants auxquels ni l'État ni les entreprises privées à but lucratif ne proposent de solutions. Par ailleurs, l'économie sociale d'aspiration réfère à une volonté de modifier le modèle économique en place pour répondre à des besoins allant au-delà de ceux de première nécessité. Cette distinction n'empêche pas l'existence de liens entre les deux types d'économie sociale identifiés. En effet, les initiatives nées de la nécessité sont souvent aussi le fruit d'aspirations profondes tout comme celles issues de l'aspiration à un autre modèle de développement peuvent aussi répondre à des besoins nécessaires.

Avec ce tableau, nous constatons que certains secteurs de l'économie sociale appartiennent davantage à l'un ou l'autre des volets englobés par la définition québécoise. L'approche de l'économie sociale se distingue des approches théoriques du tiers secteur et du «*Non Profit Sector*» parce qu'elle met l'accent sur le fonctionnement démocratique plutôt que sur la dimension non marchande ou l'absence de bénéfices. La démocratie comporte plusieurs volets, tels que présentés déjà dans la sous-section portant sur les enjeux démocratiques (pages 14 et 15). Rappelons seulement qu'elle est un construit social qui n'est pas donné une fois pour toutes.

L'apport de l'économie sociale au loisir et au tourisme social repose sur le caractère durable de l'économie sociale. Elle n'est pas une mode, mais s'inscrit dans un des trois

modèles de développement possibles. Le premier se base sur l'État et le marché. C'est celui qui a éclaté avec la crise de l'État-providence et du fordisme. Le deuxième est le modèle néolibéral, fortement dominé par le marché. Le troisième s'appuie sur trois pôles : le marché, l'État et la société civile. L'économie sociale, qui repose sur la société civile, y trouve sa place. Ce modèle semble porteur parce que des acteurs divers s'y rencontrent et participent aux compromis nécessaires. Ainsi, il peut être une voie de développement porteuse pour le loisir et le tourisme social.

De plus, dans ce modèle, l'économie sociale est un lieu propice à l'innovation et celle-ci peut être transférée vers l'État et vers le marché. Alors, pour participer à ce modèle de développement, il est important que les acteurs du loisir et du tourisme social se reconnaissent au sein de l'économie sociale. De même, il est important que les structures de l'économie sociale incluent le secteur du loisir et du tourisme social. La création du Chantier d'activités partenariales en loisir et tourisme social au sein de l'ARUC-économie sociale est une preuve de cette reconnaissance mutuelle.

4.2 Apport du secteur du loisir et du tourisme social à l'économie sociale

Plusieurs apports spécifiques du secteur du loisir et du tourisme social à l'économie sociale méritent d'être soulignés.

Premièrement, les entreprises interviennent dans plusieurs champs d'activité dans le domaine du temps libre, ce qui induit une approche globale de développement et d'intervention. En effet, elles font la promotion d'activités, d'équipements et de pratiques. Elles entretiennent un patrimoine collectif, elles forment des ressources humaines, assurent l'accessibilité et la qualité des services et défendent les intérêts de ceux qui pratiquent les activités.

En deuxième lieu, le secteur du loisir et du tourisme social a contribué à l'essor de l'entrepreneuriat collectif de façon importante, suite notamment aux grandes coupures dans le financement public qui ont entraîné un accroissement important de l'autofinancement des entreprises.

Troisièmement, les organismes de loisir et de tourisme social exercent un rôle à caractère préventif plutôt que curatif. En effet, ils favorisent et soutiennent la prise en charge par les citoyens dans une approche de prévention. Les bienfaits de cette approche ne sont pas suffisamment mesurés de sorte qu'il est plus difficile d'obtenir des ressources financières pour ceux qui la pratiquent que pour les organismes curatifs dont la nécessité apparaît plus urgente.

Enfin, le secteur du loisir et du tourisme social a développé la prise en charge collective. Il a acquis de l'expérience dans le partage des pouvoirs et la démocratie participative. La prise en charge collective d'activités d'envergure a des retombées qui devraient être mieux diffusées. Ainsi, il serait intéressant d'avoir plus d'informations sur la pérennité des entreprises collectives qui est supérieure à celle des entreprises privées à but lucratif. De même, il y aurait lieu de faire connaître les réinvestissements faits dans les collectivités lors de la tenue d'événements de loisir et de tourisme social. Donc, le secteur du loisir et du tourisme social porte un grand potentiel pour le développement des régions et ce potentiel aurait avantage à se faire mieux connaître et reconnaître.

Un exemple de projet porteur illustre bien les apports et le potentiel de ce secteur. En partenariat, le Conseil québécois du loisir et la Fédération des caisses Desjardins veulent créer une mesure favorisant l'accès au tourisme et aux vacances comme la formule du chèque-vacances qui existe en Europe. Concrètement, ils travaillent à la création de la Caisse vacances du Québec. Les montants déposés par des particuliers ou leurs employeurs dans cette caisse pourraient être déductibles d'impôts et les épargnants auraient une carte de paiement pouvant être utilisée dans les établissements touristiques accrédités. Cette mesure encouragerait le développement touristique au Québec par un accroissement de la consommation touristique dans toutes les régions. La création connexe d'un fonds d'investissement récréotouristique pourrait favoriser l'accessibilité au tourisme pour toutes les couches de la population. Il y aurait aussi possibilité d'établir une réciprocité avec la France où les chèques vacances sont déjà implantés.

Conclusion : résumé des enjeux et proposition de pistes de travail pour l'ARUC-ÉS

L'ensemble des propos tenus lors du colloque a permis l'identification d'un certain nombre d'enjeux vécus par les entreprises d'économie sociale en loisir et en tourisme social. Ces enjeux, liés aux caractéristiques des entreprises, prennent forme dans la tension qui existe entre leur volet social et leur volet économique.

Les entreprises de loisir et de tourisme social sont concernées par un premier enjeu important qui touche davantage à son volet économique, tout en étant teinté par son volet social : l'enjeu du financement. L'historique, tant en France qu'au Québec, en fait état. Aujourd'hui, la difficulté d'obtenir du financement se fait sentir pour l'ensemble des entreprises de tourisme et de loisir et de façon plus pointue, pour les entreprises d'économie sociale. Dans les quatre entreprises présentées au courant de la journée (le Centre communautaire de Longueuil, la Fédération québécoise du canot et du kayak, les Camps des Pays-d'en-Haut et la Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec), cette difficulté fut mise en évidence. De même, l'enquête menée auprès de moniteurs des camps de vacances et de camps de jour fait ressortir que ces derniers reçoivent des salaires inférieurs à la moyenne en raison d'un manque de financement.

Pour apporter des solutions à la problématique du financement, les intervenants du milieu explorent certaines avenues qui soulèvent, elles aussi, de nouveaux enjeux ou défis. Rappelons que les organismes nationaux de loisir s'autofinancent à 80 %. Pour y arriver, outre les cotisations des membres et la ventes de biens et services, les organismes obtiennent du financement auprès d'investisseurs privés et développent des partenariats avec des entreprises privées à but lucratif. En même temps, ils entretiennent des rapports avec l'État, soit pour avoir accès à des subventions en reconnaissance de leur mission, soit pour répondre à des appels de services ou pour réaliser des partenariats dans la gestion de ressources ou d'activités. Ils doivent donc apprendre à composer avec des interlocuteurs qui ont des logiques d'action et des critères d'évaluation différents. Ainsi, les financiers privés utilisent généralement des critères classiques d'évaluation des performances financières, issus de la logique du marché tandis que l'État fonctionne dans une logique de redistribution selon laquelle il est plus facile d'obtenir une

subvention dans une situation financière déficitaire. Dans les deux cas, les critères employés ne tiennent pas suffisamment compte de l'ensemble des caractéristiques des entreprises d'économie sociale.

Il devient donc impératif d'élaborer des indicateurs tenant compte des retombées sociales que produisent les entreprises de loisir et de tourisme social. Ces retombées ne sont pas toujours faciles à évaluer, d'autant plus que les entreprises concernées ont une action plus préventive que curative. Toutefois, il est nécessaire, par exemple, de faire valoir les avantages, pour l'ensemble de la population, de confier la gestion d'un patrimoine collectif à une entreprise d'économie sociale. Sur le plan de la fiscalité, la prise en compte de ces retombées pourrait aider à préserver un régime favorable aux organismes d'économie sociale. Par ailleurs, l'évaluation devrait permettre de montrer la pérennité des entreprises d'économie sociale qui, nous le savons, est supérieure à celle des entreprises privées à but lucratif.

Les besoins de financement et la question du développement d'indicateurs constituent des défis plus faciles à relever lorsque les spécificités des entreprises de loisir et tourisme social sont reconnues. La diffusion de ce qu'est réellement l'économie sociale doit se poursuivre auprès des acteurs du loisir et du tourisme social puisque, lorsqu'ils y sont sensibilisés, plusieurs s'y reconnaissent d'emblée. Il reste à faire réaliser à certains que ce n'est pas parce qu'ils œuvrent dans un secteur ludique, qu'ils ne sont pas intégrés à l'économie. De plus, il importe de souligner que l'économie sociale est plus qu'une mode; elle fait partie d'un modèle de développement au sein duquel les valeurs portées par le loisir et le tourisme social ont toute leur place.

L'insertion dans un mouvement plus large comme celui de l'économie sociale devrait aider à relever le défi de la mobilisation et de la concertation des acteurs du loisir et du tourisme social en donnant plus de poids à leurs revendications concernant la fiscalité, la mise en place d'indicateurs adaptés aux entreprises d'économie sociale, l'instauration de rapports plus égaux avec l'État et l'établissement de conditions de travail permettant de mieux mobiliser les ressources humaines.

À tous ces défis, s'en ajoute un autre lié à la forte concurrence qui a cours dans le secteur du loisir et du tourisme : l'obligation d'innover! En effet, plusieurs formules créées par les entreprises d'économie sociale en loisir et en tourisme ont été reprises par des entreprises privées à but lucratif qui leur livrent alors une forte concurrence. Les entreprises d'économie sociale doivent continuellement développer de nouveaux produits, de nouvelles pratiques, de nouveaux partenariats ou adopter de nouvelles façons de faire valoir la pertinence de choisir ce type d'entreprise.

L'ARUC-Économie sociale a un rôle à jouer pour relever les défis ci-haut mentionnés. En établissant des activités partenariales de recherche et de formation, impliquant des praticiens et des chercheurs, elle contribue à faire progresser une compréhension commune de ce qu'est l'économie sociale dans le secteur du loisir et du tourisme social comme dans les autres secteurs. Par ailleurs, la diffusion des productions de l'ARUC devrait permettre de sensibiliser de nouveaux acteurs du loisir et du tourisme à ce qu'est l'économie sociale et à ce qu'ils peuvent mutuellement s'apporter.

Par ailleurs, l'ARUC-Économie sociale devrait travailler au développement d'indicateurs mettant en lumière les retombées positives des entreprises d'économie sociale en loisir et en tourisme. Elle devrait aussi suivre l'évolution de la fiscalité, des programmes de financement et des statuts juridiques ainsi que la santé de la démocratie au sein même des entreprises d'économie sociale.

Bibliographie

- Association des camps du Québec. 1997. Perceptions et attentes à l'égard des camps. Enquête réalisée avec la collaboration de 13 camps accrédités
- Desroche, Henri. 1976. Le projet coopératif, son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et ses découvertes, Paris, éditions ouvrières, 462 p.
- Desroche, Henri. 1983. Pour un traité d'économie sociale, Paris, CIEM, 254 p.
- Lévesque, Benoît. 2001. Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle, Montréal, Cahier du CRISES, no, 0115, 21 p.
- Gouvernement du Québec. 1979. On a un monde à créer. Livre blanc sur le loisir.
- Regroupement Loisir Québec. 1991. L'impact économique du monde fédéré du loisir et du sport au Québec, Montréal, Sodem.
- Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec. 1984. Le loisir c'est rentable, carnet de bord de l'économie sociale du loisir destiné à toute organisation sans but lucratif active dans le domaine du loisir, Montréal, 28 p.
- Thibault, André, Tremblay, Johanne et Royer, Chantal. Recherche en cours. Comment renforcer le sens et les pratiques de gestion de l'action bénévole en loisir : une recherche participative avec les bénévoles et les professionnels.
- Vienney, Claude. 1994. L'Économie sociale, Paris, La Découverte, 128 p.

APPENDICE A

Programme du séminaire

SÉMINAIRE : LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN LOISIR ET TOURISME SOCIAL

8h00 Accueil

8h30 Introduction à la journée

Présentation du déroulement par Denis Bussières, coordonnateur, ARUC-ÉS

Mot de bienvenue

par Sonia Vaillancourt, coresponsable, Chantier loisir et tourisme social/ ARUC-ÉS et coordonnatrice au développement, Conseil québécois du loisir

8h45 Première partie

La rencontre entre le loisir et le tourisme social et l'économie sociale: historique et problématique

Interventions de:

- Michel Beauregard, président, Conseil québécois du loisir
- François Soulage, président, Union nationale des associations de tourisme et de plein air (France)

Période d'échanges

10h15 Pause

10h30 Deuxième partie

Caractéristiques des entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social.

Présentation générale par Louis Jolin, coresponsable, Chantier loisir et tourisme social/ARUC-ÉS et professeur, Département d'études urbaines et touristiques, UQÀM

Trois exemples:

- Un centre communautaire de loisir par Raymond Guay, directeur général, Centre communautaire et de loisir Le Trait d'Union
- Une fédération nationale de plein air par Pierre Trudel, directeur général, Fédération québécoise du canot et du kayak
- L'hébergement en tourisme social: la gestion de camps familiaux par Jacques Martel, président, Mouvement québécois des camps familiaux Période d'échanges

12h15 Dîner

13h30 Troisième Partie

Comment la double mission, sociale et économique, des entreprises est-elle prise en compte dans certains enjeux?

Animation

par Lucie Fréchette, professeure, Département du travail social, UQAH

Quatre enjeux:

- La fiscalité et le financement par Louis Jolin et François Soulage
- L'exercice de la démocratie par Michel Nolin, professeur, Département des sciences du loisir et de la communication sociale, UQTR
- La mobilisation des ressources humaines par Louis Jean, directeur général, Association des camps du Québec
- Les rapports avec l'État par Chantal Isabelle, directrice générale, Fédération des harmonies du Québec Période d'échanges

15h15 Pause

15h30 Conclusion

L'apport de l'économie sociale au développement du secteur du loisir et tourisme social et l'apport du secteur du loisir et tourisme social au développement de l'économie sociale.

Interventions de:

- Benoît Lévesque, professeur, Département de sociologie, UQÀM et codirecteur, ARUC-ÉS
- Pierre-Paul Leduc, directeur général, Festivals et événements Québec et viceprésident, Conseil québécois du loisir

Période d'échanges

16h30 Mot de la fin

par Louis Jolin

APPENDICE B

Liste des participants au séminaire

Beauregard, Michel Conseil québécois du loisir

Bégin, Gilles CSN

Binhas, Linda Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie

sociale et de l'action communautaire

Boivin, Robert Vélo-Québec

Bolduc, Claudette Ministère de la Culture et des Communications

Bourassa, Monique CDÉC Centre-Nord Bourgeault, Paul Les Berges de Lachine

Briand, Louise UQAH, Département des sciences comptables

Bureau, Bernard Association des camps du Québec

Bussières, Denis Aruc-économie sociale Caron, Daniel Conseil québécois du Loisir

Chartrand, Jacques Service loisir et culture, Ville de Trois-Rivières

Chicoine, Suzanne CRD Outaouais Coudé, Claude Tourisme jeunesse D'Auray, Ginette GERIS-UQAH

De Serres, Andrée UQÀM, Département de stratégie des affaires

Dubé, Patrick Secrétariat au loisir et au sport

Fallon, Jean CR. Normand Laramé Fiorin, Genoveffa Étudiante, UQAM

Forest, Ginettte Alliance des chorales du Québec Fréchette, Lucie UQAH, Département du travail social

Gauthier, Jean-Marc Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

Gauvreau, Bernard CDEST

Génot, Xavier Fédération québécoise de la marche

Grenier, Mario Regroupement pour la relance économique du sud-ouest

de Montréal

Guay, Raymond Centre communautaire et de loisir Le Trait d'Union

Guimont, David Conseil québécois du loisir Huot, Geneviève Aruc-économie sociale

Isabelle, Chantal Fédération des harmonies du Québec Jean, Louis Association des camps du Québec

Johnson, Nelson Services-Conseils gestion & développement Jolin, Louis Aruc-économie sociale et UQÀM, Département

d'études urbaines et touristiques

Jourdain, Claude CJE Marquette

Kirouac, Jacques Société québécoise de spéléologie Lafrance, Pierre Secrétariat au loisir et au sport

Lahaie, Richard UQTR, Étudiant

Latreille, Jean-Noël Corporation de l'Étincelle Laviolette, Martin Festiblues Int. de Montréal

Leclerc, Denis Chantiers jeunesse

Leduc, Pierre-Paul Festivals et événements Québec, Conseil québécois du

loisir

Lefrançois, Pierre Cegep Saint-Laurent, Département Techniques de loisir Lequin, Marie UQTR, Département des sciences du loisir et de la

communication sociale

Lévesque, Benoît Aruc-économie sociale et UQÀM, Département de

sociologie

Marchand, Marie-Eve UQÀM, étudiante Marsolais, Lucile Chantiers Jeunesse

Martel, Jacques Mouvement québécois des camps familiaux

Martel, Steeve Secrétariat au loisir et au sport

Morin, Véronique Tourisme Québec

Morrissette, Pierre Regroupement pour la relance économique du sud-ouest

de Montréal

Nadon, Julie CLD Au coeur de la Montérégie

Nolin, Michel UQTR, Département des sciences du loisir et de la

communication sociale

Paradis, Lucette CRAIE de l'Outaouais

Patenaude, Julien Cercle des jeunes naturalistes
Pedneault, Marcel Transaction pour l'emploi inc.

Pelletier, Carole Fédération québécoise des centres communautaires de

loisir

Picard, Yves CJE Marquette

Plourde, Martin Camp familial St-Urbain

Pouplot, Daniel Fédération québécoise de la marche

Proulx, Luce Aruc-économie sociale

Renault, Micheline

Robert, Nicole

Rodrigue, Robert

Rojas, Miguel

UQÀM, Département des sciences comptables

Groupe uni des éducateurs pour l'environnement

Mouvement québécois des camps familiaux

UQAM, École des sciences de la gestion

Roy, Isabelle URLS Chaudière-Appalaches

Sarrasin, Bruno Bureau international du tourisme social, Secrétariat pour

les Amériques

Savoie, Patrice Loisir et sport Montérégie

Simard, Claudie UQTR, Étudiant

Soulage, François UNAT

Trudel, Pierre Fédération québécoise du canot et du kayak

Vaillancourt, Sonia Aruc-économie sociale et Conseil québécois du loisir

Viel, Sandrine Auberge l'Autre Jardin

APPENDICE C

Présentation de l'ARUC-Économie sociale



ALLIANCES DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS

Qu'est-ce que l'ARUC en économie sociale?

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale est une infrastructure de partenariat pour la recherche, la formation, la diffusion et l'échange de connaissances en économie sociale. Elle est constituée de membres provenant tant du milieu universitaire que du milieu communautaire. Ses activités portent sur les pratiques issues de la nouvelle économie sociale, celle qui connaît un essor important depuis les années 80 au Québec et ailleurs dans le monde.

> Les partenaires

Universités

- L'Université du Québec à Montréal
- L'Université du Québec à Hull
- L'Université du Québec à Chicoutimi
- L'Université Concordia

Communauté

- ❖ Le Chantier de l'économie sociale
- ❖ La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
- Le Fonds de solidarité
- La Confédération des syndicats nationaux
- Fondaction
- Une vingtaine de partenaires sectoriels ou spécialisés

> Les objectifs

- Produire des savoirs neufs qui seront utiles au développement des collectivités
- ❖ Favoriser le partage des connaissances entre les universités et la communauté
- Soutenir le développement du modèle québécois d'économie sociale

➤ Les activités

Les activités prévues au sein de l'ARUC permettront de créer une synergie entre les différents acteurs liés au développement de l'économie sociale et des collectivités où elle s'enracine.

- La recherche
- **&** La formation
- ❖ La diffusion et le partage des connaissances

Les chantiers d'activités partenariales

Les activités sont regroupées au sein de sept chantiers qui correspondent aux principaux secteurs de l'économie sociale.

- Le développement local et régional
- Le développement durable
- * L'économie sociale chez les autochtones et les communautés ethniques
- ❖ Le maintien de l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle
- ❖ Le logement communautaire et social
- Les services aux personnes
- Le loisir et tourisme social

À ces sept chantiers s'ajoutent deux chantiers transversaux en réponse à des interrogations qui sont partagées par l'ensemble des acteurs de l'économie sociale.

- L'évaluation sociale et les systèmes d'information
- Échanges et comparaisons internationales

Les structures de fonctionnement

Le principe de base est la reconnaissance de la place, des compétences et du rôle de chacun des partenaires. Les contenus des activités, les méthodologies, les modes de diffusion, les budgets sont décidés et réalisés dans des instances paritaires.

- Comité de direction
- Comité de coordination
- Comité exécutif
- Chantiers d'activités partenariales
- Comité d'encadrement des projets

Site Internet: www.aruc-es.ugam.ca

L'existence de l'ARUC-économie sociale est rendue possible grâce aux contributions du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, des quatre universités (UQAM, UQAH, UQAC, Concordia), et des différents partenaires de la communauté.

APPENDICE D

Liste des organismes affiliés au Conseil québécois du loisir

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Liste de membres

ALLIANCE DES CHORALES DU QUÉBEC

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PROMOTION DU TOURISME SOCIO-CULTUREL

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC

ASSOCIATION DES JEUNES RURAUX DU QUÉBEC

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES GROUPES D'ORNITHOLOGUES

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES LOISIRS FOLKLORIQUES

CERCLES DES JEUNES NATURALISTES

CHANTIERS JEUNESSE

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR SCIENTIFIQUE

CORPORATION SECONDAIRE EN SPECTACLE

CRÉATIONS ETC.

ENVIRONNEMENT JEUNESSE

FÉD. DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE

FÉDÉRATION DE L'ÂGE D'OR DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES AGRICOTOURS DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES ASTRONOMES AMATEURS DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES FAMILLES-SOUCHES QUÉBÉCOISES

FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES LOISIRS-DANSE DU QUÉBEC

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU QUÉBEC

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES COMMUNAUTAIRES DE LOISIR

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING ET DE CARAVANING

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MARCHE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE PHILATÉLIE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ÉCHECS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES JEUX RÉCRÉATIFS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR EN INSTITUTION

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR LITTÉRAIRE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU THÉÂTRE AMATEUR

FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS QUÉBEC

JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE NATIONALE

KÉROUL

LES CLUBS 4-H

LES SCOUTS DU QUÉBEC

MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DES CAMPS FAMILIAUX

QUÉBEC À CHEVAL

RADIO AMATEUR DU QUÉBEC

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE

TOURISME JEUNESSE

VÉLO QUÉBEC

APPENDICE E

Texte de Michel Beauregard

Séminaire sur les caractéristiques et particularités des entreprises d'économie

sociale en loisir et en tourisme social

Intervention de Michel Beauregard

Président du conseil québécois du loisir

La rencontre entre le loisir et le tourisme social et l'économie sociale : historique et

problématique

Bonjour à tous,

Voici le résultat des réflexions qui ont eu cours dans le cadre des travaux de préparation

de ce séminaire et plus spécifiquement celles qui visaient à développer une

compréhension commune sur la rencontre entre le loisir et l'économie sociale. J'ai le

plaisir, au nom du groupe, de partager avec vous aujourd'hui cette première lecture qui

aborde le contexte dans une perspective historique puis identifie des enjeux et des

opportunités pour le milieu du loisir et de l'économie sociale.

Cet exercice n'a pas la prétention d'avoir de façon exhaustive fait le tour du contexte et

des éléments d'explication; nous avons tenté au moins de cerner le cadre ainsi que

quelques éléments significatifs.

1. L'histoire

Il m'apparaît essentiel, pour bien comprendre comment cette rencontre s'est réalisée, de

la situer dans l'évolution qu'a connue le secteur du loisir à partir de quatre périodes : la

première étant ce qu'il est convenu d'appeler au Québec la Révolution tranquille; puis

deuxièmement l'arrivée au gouvernement du Parti québécois; troisièmement les années

80 et le retrait de l'État; la dernière période s'ouvre avec le Sommet socioéconomique de

1996 et va jusqu'aux années 2000.

40

Tout d'abord la Révolution tranquille. Comme l'ensemble de la société québécoise, notre secteur a été touché par ce grand bouleversement sociopolitique qui marqua la décennie des années 60 au Québec.

À la fin des années 60, l'État québécois se dote d'outils d'intervention qui viendront à la fois concrétiser son leadership et par le fait même, réduire considérablement le rôle que jouaient les communautés religieuses dans différentes sphères de notre société. Dans la foulée de la création de nouveaux ministères et organismes publics, entre autres pour les secteurs de la santé et de l'éducation, le gouvernement du Québec met en place le Haut Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Pour le secteur du loisir, bien que plusieurs associations locales et de fédérations existaient sous un mode ou un autre avant 1960, c'est avec l'appui de l'État et s'inscrivant dans la mouvance du parapublic, que des associations laïques prennent le relais des communautés religieuses dans la gestion des organisations avec des missions de service public, d'éducation populaire et d'accessibilité universelle.

Avec l'arrivée au gouvernement du Parti québécois en 1976 et jusqu'au début de la décennie de 1980, à la faveur du nouveau gouvernement, le secteur du loisir connaîtra de nouveaux bouleversements. Le gouvernement effectue une grande consultation publique sur le rôle et la place du loisir dans la société, suite à la publication du Livre vert *Prendre notre temps*. Cette consultation fut suivie de la publication du et le Livre blanc sur le loisir *On a un monde à récréer* et de la création du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et du regroupement Loisir Québec. Notons que Le livre blanc a fait récemment l'objet d'une commémoration afin de souligner le vingtième anniversaire d'un document qui demeure encore aujourd'hui une référence pour le milieu.

Il y a alors un mouvement d'affirmation de l'autonomie des associations qui se traduit notamment par la négociation avec l'État d'une politique de financement qui reconnaît cette autonomie par l'octroi d'un financement de base au fonctionnement, les associations de loisir étant l'expression de l'exercice de la démocratie et de la prise en

charge par les citoyens de leur loisir. Les valeurs de démocratie et d'accessibilité sont mises de l'avant. Parallèlement, les associations sont aussi présentées comme des partenaires de l'État et des municipalités, maîtres d'œuvre du loisir.

Les années 80 et le retrait de l'État. Comme les autres sociétés occidentales, la fin des années 80 au Québec est marquée par le début de la crise des finances publiques, l'essor de la pensée néolibérale, le changement de gouvernement en 1986, la remise en cause du rôle de l'État et son retrait effectif de nombreux secteurs sociaux ; tous les secteurs du loisir sont touchés de plein fouet par cette nouvelle politique de réduction du financement public.

De nombreuses associations sont déstabilisées; le secteur a connu des baisses importantes de subventions aux niveaux local, régional et national; certains établissements comme les bases de plein air n'ont plus de subventions depuis cette période.

À l'instar des bases de plein air, d'autres associations disparaissent tout simplement, provoquant ainsi une diminution de services à la population mais aussi une perte de patrimoine collectif pour l'ensemble de la société puisque des installations à but non lucratif sont transférées au secteur privé à but lucratif.

Les associations doivent justifier leur existence sous l'angle de leur apport économique et de la création d'emplois. Elles adoptent progressivement le langage des affaires et une approche "marketing" pour rejoindre des "clientèles".

Le Sommet socioéconomique de 1996 et les années 2000. En préparation du Sommet socioéconomique de 1996, plusieurs chantiers de réflexion sont mis en place dont un sur l'économie sociale. Se réclamant de plein droit de l'économie sociale, notre secteur réagit rapidement pour faire entendre sa voix dans le cadre des travaux de ce chantier.

En effet, notre secteur et les organisations qui le composent ne peuvent que se reconnaître pleinement dans une économie sociale qui s'ordonne autour des principes suivants :

- ♦ Autonomie de gestion;
- ♦ Processus de décision démocratique;
- ◆ Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus;
- Participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective.

Plusieurs associations sont de véritables entreprises, elles sont l'expression de l'entrepreneuriat collectif et apportent une valeur ajoutée dans un champ de forte consommation qu'est celui du loisir et du tourisme. Une étude réalisée par l'Institut de formation en développement économique communautaire reconnaît que les fédérations québécoises de loisir correspondent à la définition de l'économie sociale. Le du loisir un secteur à part entière de l'économie sociale.

Cette rencontre entre l'économie sociale et le secteur du loisir et du tourisme social ne s'est malheureusement pas concrétisée dans le plan d'action découlant du Sommet. La question du chèque-vacances, qui devait faire partie de l'ensemble du plan d'action pour l'économie sociale adopté lors du Sommet socioéconomique, a été abandonnée pour plusieurs raisons sur lesquelles il nous faudra un jour se pencher plus longuement. Toutefois, le Conseil québécois du loisir demeure tout de même partenaire du Chantier bien que son plan d'action ne contienne aucun projet spécifique en loisir et tourisme social.

Bien que la présence d'un Chantier sur l'économie sociale, dans le cadre du Sommet socioéconomique, représente un pas important dans la reconnaissance de l'économie sociale et de ses acteurs, il n'en demeure pas moins que pour le milieu du loisir la décroissance perdure.

Pour conclure cette première partie, voici brièvement quelques éléments qui illustrent le contexte dans lequel le milieu du loisir se trouve à ce moment.

Dans la deuxième moitié des années 90, la responsabilité en loisir au Québec, pourtant reconnue comme droit et service social au même titre que la santé et l'éducation, a été " assumée " par cinq ministères et neuf répondants politiques différents.

Au bilan des vingt dernières années, l'investissement du gouvernement du Québec dans le développement du loisir (loisir, sport et de l'activité physique) est passé de près de 0,4% de son budget à environ 0,1%. Il a pourtant été démontré que pour chaque dollar investi par l'État le milieu en génère neuf.

Sur le terrain, les associations de loisir assumaient, quant à elles, des réductions majeures de soutien financier. On ne s'étonnera pas, par ailleurs, des conséquences du désengagement gouvernemental auprès de ces organismes : essoufflement et démobilisation des bénévoles, réduction de la quantité et de la qualité des services offerts, perte de qualification et la chute des conditions de travail, accroissement des coûts et réduction de l'accessibilité, absence de développement, altération de la mission sociale, et j'en passe.

D'autre part, soulignons également qu'en parallèle à la même époque, d'autres secteurs de la vie sociale se mobilisent pour la reconnaissance par l'État d'un secteur communautaire autonome, ce qui rejoint également les associations de loisir et de tourisme social qui renouent ainsi avec les enjeux et les débats qu'elles ont connus au début des années 1980.

Puis au début de l'année 2000 : L'espoir est ravivé.

Le Conseil québécois du loisir participe aux travaux dans le cadre du Sommet du Québec et de et de la jeunesse et plus particulièrement au Chantier "Élargir notre ouverture sur le monde ". Un court extrait du rapport de ce Chantier issu de l'observatoire des jeunes met en lumière l'écart qui existe entre la place du loisir au sein

du gouvernement et celle que les jeunes lui confèrent : Le loisir, constitue une trame majeure de l'existence des jeunes pour laquelle il faut savoir être attentif, reconnaître sa valeur et y accorder priorité.

De son côté, le milieu du loisir tente de sensibiliser les participants au Sommet en ces termes : Il est en conséquence urgent de remettre à l'agenda public et d'inscrire formellement dans le cadre gouvernemental cette préoccupation puisqu'elle est d'ores et déjà considérée par les jeunes et par une forte proportion de la population comme essentielle à la qualité de la vie. Cette priorité qui consiste à promouvoir une vie active au plan physique et engagée au plan social; à se préoccuper des problèmes d'accessibilité aux équipements, aux sites de pratique, à la formation et aux diverses ressources; à développer les activités de loisir; à multiplier les occasions d'occupation positive du temps libre pour les jeunes et à valoriser et à soutenir plus adéquatement l'engagement dans les associations civiles de loisir qui jouissent de la confiance des citoyens et citoyennes.

Découlant du Sommet, le CQL se voit remettre la maîtrise d'œuvre d'un important projet d'économie sociale visant la mise en valeur touristique de sentiers et la création d'emplois jeunes partout au Québec. Tourisme Québec en est le porteur gouvernemental.

Quelques mois après le Sommet, des annonces de réinvestissement raniment enfin l'espoir dans le milieu. Suite à ces annonces, le président du Conseil québécois du loisir déclare : En réaffirmant que le loisir devient une priorité pour le gouvernement du Québec, le ministre responsable du Loisir, du Sport et du Plein air, Gilles Baril vient de poser le geste le plus prometteur depuis plus d'une décennie pour les organismes de loisir et plus particulièrement pour des milliers de bénévoles.

Un an plus tard, à l'occasion d'un remaniement ministériel, le milieu du loisir se réjouit car le ministre responsable du loisir demeure et, en plus, le premier ministre du Québec nomme un ministre délégué au Tourisme au Loisir et au Sport. Cette décision est interprétée par le milieu comme un signal que le gouvernement du Québec entend

poursuivre ses actions à l'égard du développement du loisir, des organismes, des travailleurs et des bénévoles.

Et au printemps 2001, le milieu salue le ministre Legendre pour les gestes qu'il pose visant la poursuite de la consolidation et le développement du milieu du loisir. Le gouvernement maintient sa priorité et concrétise sa reconnaissance de l'importance du loisir.

Voilà donc un rapide survol du contexte historique et même récent sur la rencontre entre le loisir et l'économie sociale.

Enjeux et opportunité

J'aborderai maintenant les enjeux et opportunités que ce regain actuel du loisir et de l'économie sociale apporte à nos secteurs.

- Les tensions portant sur la place du social et de l'économique sont omniprésentes.
- La réduction du soutien financier de l'État a conduit plusieurs organisations à mettre l'accent sur l'autofinancement en se préoccupant de la gestion du marketing et des clientèles afin d'assurer leur survie. Ce regain pour la reconnaissance de l'économie sociale entraîne plusieurs questionnements.
- Pour les associations qui ont dû faire un important virage entrepreneurial, la question de remettre le social dans les préoccupations semble être comprise comme un retour en arrière. D'autres, qui gèrent depuis toujours la tension entre le maintien de la mission sociale et la viabilité économique de leur organisme, ne comprennent pas d'emblée ce que leur apporte l'identification à l'économie sociale. Nous le verrons de façon plus précise au cours de la journée, mais comme les organisations de loisir existaient bien avant que l'économie sociale connaisse ce regain, en général, la question d'identification à l'économie sociale ne se fait pas d'emblée ou sans

questionnement : est-ce une autre mode ou un mouvement de fond qui nous aidera réellement ou qui aura des conséquences néfastes pour le loisir et le tourisme social ?

Des organismes font actuellement partie de l'économie sociale dans la sphère du loisir et du tourisme mais n'ont pas nécessairement de mission à prédominance sociale incluant l'accessibilité au loisir. Cela entraîne quelques tensions dans les relations avec les partenaires et les bailleurs de fonds.

Donc au plan idéologique, les organismes font face à de grands défis et questionnements : s'engager et se battre dans le sens de la mission sociale pour l'avancement de l'accessibilité au loisir ou pour la survie de l'organisme ?

Ces débats se traduisent concrètement dans des décisions sur les moyens à mettre en œuvre :

- Les méthodes d'éducation populaire et d'animation sociale doivent-elles céder la place à l'approche marketing ?
- La gestion participative et démocratique perd-elle du terrain face à des méthodes plus traditionnelles axées sur l'atteinte des résultats à court terme?
- L'engagement bénévole et la prise en charge sont-ils menacés par l'accroissement des responsabilités qui incombent, entre autres, maintenant aux administrateurs?
- Le maintien de l'accessibilité aux membres ou la diversification des clientèles pour rejoindre des clientèles plus payantes?
- La remise en question même du statut associatif afin d'avoir accès à plus de moyens et d'obtenir plus facilement le financement nécessaire; cet aspect soulève, notamment, le risque important de brader le patrimoine collectif.
- Les enjeux inhérents vécus et portés par les associations du milieu du loisir et du tourisme social sont-ils par ailleurs propres à notre secteur ?

Bien qu'elles n'aient pas eu lieu sous le chapeau de l'économie sociale, différentes expériences de collaborations avec d'autres secteurs nous permettent d'établir des convergences.

Toutefois, bien qu'elle soit relativement récente, la rencontre entre le loisir et l'économie sociale pourrait générer de nombreuses opportunités pour nos milieux que l'on peut exposer à titre de questionnements et même de constats :

- La reconnaissance et la popularité de l'économie sociale peuvent-elles aider les associations de loisir afin qu'elles puissent à leur tour faire reconnaître toutes les dimensions de leurs interventions qui sont à la fois sociales et économiques ?
- L'intervention des organismes a le plus souvent un caractère global. À titre d'exemples, l'hébergement social ne cherche pas à vendre une chambre mais à offrir une expérience complète et éducative. Est-ce qu'une reconnaissance accrue de la présence de l'économie sociale dans le loisir favorise la légitimité et le support à ce type d'intervention ?
- Sur le plan des constats, mentionnons que le développement de l'économie sociale semble d'ores et déjà permettre l'accès à de nouvelles sources de financement pour les organismes de loisir.
- Cette reconnaissance accrue de l'économie sociale permet également le développement de nouvelles alliances et collaborations avec d'autres ministères et secteurs et ce, tant aux plans local, régional que national.
- Un autre constat est que la rencontre entre l'économie sociale et le loisir a permis la création d'un nouveau lieu d'échanges pour partager des problématiques et des opportunités communes, la tenue de ce séminaire en étant un exemple probant.

Dans ce sens, nous interprétons nos questionnements, nos hésitations, nos débats, comme des signes de vitalité et de dynamisme qui se traduisent dans l'action de nos organisations sur le terrain et par la présence du Conseil québécois du loisir au conseil d'administration du Chantier de l'économie sociale. Le secteur du loisir est devenu un partenaire des plus actifs dans le développement de l'économie sociale au Québec.

Merci de votre attention.

APPENDICE F

Présentation du Forum québécois du loisir

Le Forum québécois du loisir

Bien que le bénévolat dans le milieu associatif représente une dimension majeure des ressources humaines, le séminaire n'a pas abordé ce thème puisqu'il a fait l'objet de la deuxième édition du Forum québécois du loisir qui a eu lieu quelques jours auparavant, soit le 19 octobre 2001 à Montréal en présence de près de 500 personnes. Organisé par le Conseil québécois du loisir en collaboration avec les principaux intervenants du milieu, le Forum dont le thème était « *Le loisir d'agir ensemble* » visait à susciter la réflexion sur le bénévolat sous l'angle de la vie associative.

Contexte

Chaque jour au Québec des citoyennes et citoyens dédient leur temps libre aux loisirs des autres. Ils animent leurs communautés locales ou leurs groupes d'appartenance. Ils créent une **autre richesse** : celle d'un loisir générateur de capital social qui améliore la qualité de vie et rappelle le bonheur de vivre, de créer et de coopérer.

Plus que jamais, les pouvoirs publics occidentaux semblent vouloir valoriser l'engagement des bénévoles et reconnaître le rôle croissant de la société civile. Comment favorise-t-on l'engagement des bénévoles? Quel est le sens et quelles sont les exigences inhérentes aux relations entre les bénévoles, les associations et les pouvoirs publics? Assistons-nous à une transformation du bénévolat en un travail non rémunéré et à un essoufflement dans le bénévolat?

Des conférenciers provenant de la France, des États-Unis, de l'Ontario et du Québec ont vivement intéressé les participants en présentant un portrait de la situation de la vie associative en loisir et abordé les défis et les enjeux relatifs au bénévolat, aux associations et aux pouvoirs publics.

Le Conseil québécois du loisir a diffusé les faits saillants d'un *Sondage sur* les *habitudes et les perceptions des Québécois à l'égard du bénévolat dans le domaine du loisir* mené par la firme Léger Marketing dans la semaine du 1^{er}octobre 2001 auprès de 1000

répondants à travers le Québec. Ce sondage visait à cerner la perception du public relativement à l'importance de la contribution du loisir, des bénévoles et des organismes qui oeuvrent au mieux-être collectif.

De plus, les résultats préliminaires d'une importante recherche menée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières portant sur le bénévolat en loisir auprès des bénévoles et des professionnels y furent également présentés.

Les communications présentées à ce Forum sont disponibles sur le site internet du Conseil : www.loisirquebec.com.

APPENDICE G

Description du contenu des cassettes vidéo

Le séminaire intitulé « Les entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social » a été enregistré. Les éléments de contenu qui ont été retenus se retrouvent sur trois cassettes vidéo VHS.

Cassette 1:

- 1. Présentation des orientations du séminaire
- 2. Jalons historiques et éléments de problématiques:
- conférence de Michel Beauregard
- conférence de François Soulage

Cassette 2:

Caractéristiques des entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme social; trois exemples d'entreprises:

- Centre communautaire Le Trait d'Union de Longueuil
- Fédération québécoise du canot et du kayak
- Corporation des Camps des Pays-d'en-Haut

Cassette 3:

- 1. Prise en compte de la double mission économique et sociale dans certains enjeux:
- la fiscalité
- la mobilisation des ressources humaines
- l'exercice de la démocratie
- les rapports avec l'État
- 2. Les apports respectifs:
- apport de l'économie sociale au loisir et au tourisme social
- apport du secteur du loisir et du tourisme social à l'économie sociale

Vous pouvez vous procurer ces documents auprès des organismes suivants:

Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS)

ARUC -Économie sociale

UQÀM

C. P. 8888, succursale Centre-Ville

Montréal (Qc), H3C 3P8

Tél.: (514) 987-3000 poste 2574

Télec.: (514) 987-6913

Courriel: aruc-es@uqam.ca

http://www.aruc-es.uqam.ca/

Conseil québécois du loisir

4545, Avenue Pierre-de-Coubertin, C. P. 1000, succursale M

Montréal (Qc), H1V 3R2

Tél.: (514) 252-3132

Télec.: (514) 252-3024

Courriel: <u>infocql@loisirquebec.com</u>

http://www.loisirquebec.com

Université du Québec à Trois-Rivières

3351, boul. des Forges C.P. 500

Trois-Rivières (Qc), G9A 5H7

Tél.: (819) 376-5061

Téléc.: (819) 376-5200

http://www.uqtr.ca/biblio/mediatheque